

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



**Convention Territoriale Globale du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2027**

**Entre :**

La Communauté de Communes Yvetot Normandie, représentée par son Président,  
**Monsieur Gérard Charassier**, dûment autorisé à signer le présent avenant ;

**Ci-après dénommé « la communauté de communes Yvetot Normandie » ;**

**Et :**

La Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime, représentée par **Monsieur Olivier COUTURE**, Directeur, dont le siège est situé 65 avenue Jean Rondeaux – CS 86017 – 76107 ROUEN Cedex

**Ci-après désignée « la Caf ».**

La présente convention relative à la Communauté de Communes Yvetot Normandie et aux communes d'Yvetot, Mesnil-Pannville, Auzebosc, Allouville-Bellefosse et Bois Himont prend effet à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2027.

## Table des matières

1 - Préambule .....	3
2 - Liste des équipements soutenus par la communauté de communes Yvetot Normandie .....	4
3 - Les enjeux et objectifs de la CTG à l'échelle de la communauté de communes .....	5
4 - Poids financier de la Caf sur le territoire en 2022 .....	6
5 – Annexe 1 - Diagnostic .....	7
Caractéristiques du territoire .....	8
<b>La population .....</b>	<b>8</b>
Les caractéristiques socio-économiques.....	11
Etat des lieux des services et équipements.....	15
<b>La petite enfance .....</b>	<b>15</b>
<b>L'enfance et la jeunesse .....</b>	<b>17</b>
<b>La parentalité .....</b>	<b>19</b>
<b>L'Animation de la vie sociale .....</b>	<b>21</b>
<b>L'information des familles pour leur accès aux droits Caf .....</b>	<b>21</b>
Annexe 2 – Fiche collectivité Yvetot.....	23
Annexe 3 – Fiche collectivité Allouville-Bellefosse.....	23
Annexe 4 – Fiche collectivité Auzebosc.....	23
Annexe 5 – Fiche collectivité Bois-Himont .....	23
Annexe 6 – Fiche collectivité Mesnil-Panneville .....	23

## 1 - Préambule

Document de travail

## 2 - Liste des équipements soutenus par la communauté de communes Yvetot Normandie

RPE intercommunal Le Jardin des petits	Centre socioculturel Saint Exupery Rue Gustav Priès 76190 Yvetot
--	--

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des cosignataires et des communes concernées.

Fait à....., le....., en 2 exemplaires originaux.

La Caf de Seine-Maritime,  Le Directeur,  Olivier COUTURE.	La Communauté de Communes  Yvetot Normandie  Le Président ,  Gérard Charassier.
--	---

### 3 - Les enjeux et objectifs de la CTG à l'échelle de la communauté de communes

#### Petite enfance

- Améliorer l'offre en termes d'accueil collectif sur le Nord du territoire
- Mener une réflexion globale autour des modes de garde collectifs et individuels en partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle
- Travailler sur les horaires atypiques en accueil individuel via le Rpe en précisant les besoins et recensant les assistant.es maternel.les susceptibles d'accepter les enfants en horaires décalés

#### Enfance / jeunesse

- Développer les partenariats dans le but de mutualiser les offres d'accueil de loisirs
- Favoriser l'accès des jeunes aux loisirs, à la culture et aux sports
- Créer une ludothèque itinérante en s'appuyant sur la médiathèque d'Yvetot et sur le réseau des bibliothèques municipales

#### Parentalité

- Développer les actions liées au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reap) avec une attention particulière pour les parents d'adolescents
- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (Laep) itinérant en s'appuyant sur le Rpe

#### Animation de la vie sociale

- Créer un Espace de vie sociale rural et itinérant en s'appuyant sur les médiathèques et bibliothèques du territoire
- S'engager dans la distribution de Paniers solidaires locaux dans le but de permettre aux familles éligibles d'accéder à des produits frais et de créer le lien entre les familles bénéficiaires

#### Accès aux droits

- Développer les actions autour du numérique en ruralité à destination des jeunes et des familles

Coordination Ctg

- Créer un poste de chargé de coopération afin de faciliter le pilotage des projets locaux formalisés dans la présente Ctg

## 4 - Poids financier de la Caf sur le territoire en 2022

La Caf de Seine-Maritime apporte son soutien financier à partir des :

- ✓ Conventions ouvrant droit à des prestations de service unique ou ordinaire,
- ✓ Des bonus territoire.
- ✓ Des subventions

Pour l'année 2022, la Caf de Seine-Maritime a versé **un montant global de 740 035€** en direction des partenaires du territoire CDC Yvetot-Normandie.

Prestation de service	Montants
Petite enfance	383 062 €
Enfance jeunesse	92 771 €
Animation de la Vie sociale	94 467
<b>Total</b>	<b>570 300 €</b>

Bonus Territoire/CEJ	Montants
Petite Enfance	68 200 €
Enfance et jeunesse	13 261€
<b>Total</b>	<b>81 461 €</b>

Subventions	Montants
Aide à l'investissement	55 744 €
Aide au fonctionnement	32 530 €
<b>Total</b>	<b>88 274 €</b>

## 5 – Annexe 1 - Diagnostic

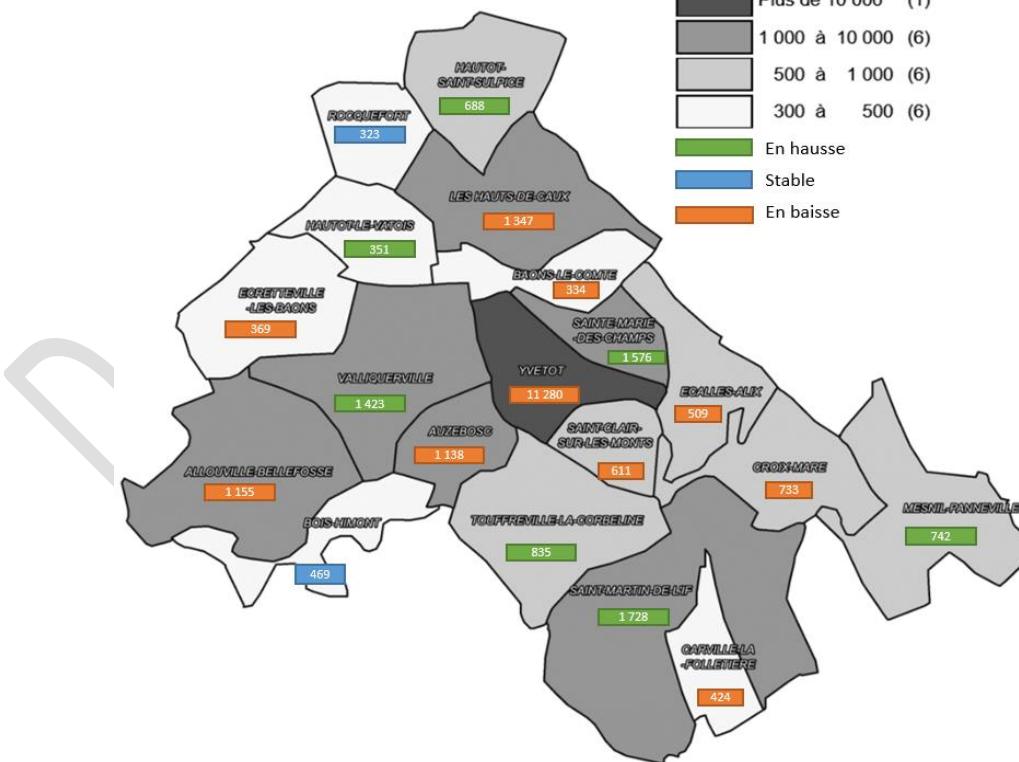


# La Communauté de Communes Yvetot-Normandie

Diagnostic partagé et actualisé dans le cadre de la CTG 2023-2027

Mise à jour : 31 août 2023

Nombre d'habitants	
Insee 2020	
Plus de 10 000	(1)
1 000 à 10 000	(6)
500 à 1 000	(6)
300 à 500	(6)
En hausse	
Stable	
En baisse	



# Caractéristiques du territoire

## La population

Historiquement, la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CDC Yvetot Normandie) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et regroupait initialement 14 communes (alors dénommée Communauté de Communes de la Région d'Yvetot). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes est composée de 19 communes après la création de la commune nouvelle Les Hauts de Caux issue de la fusion d'Autretot et de Veauville-lès-Baons.

Selon les chiffres Insee 2020, ce territoire compte 26 035 habitants soit 2,07% de la population du département de Seine-Maritime, répartis sur une superficie de 168 km<sup>2</sup>.

Elle réunit 19 communes de tailles variables avec 12 communes dont la population est inférieure à 1000 habitants et 6 communes avec une population entre 1000 et 2000 habitants. Quant à la ville d'Yvetot, elle compte 11 280 habitants.

Les communes de la CDC Yvetot Normandie sont :

Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Écalles-Alix, Écretteville-lès-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hauts-de-Caux, Mesnil-Panneville, Rocquefort, Saint Martin de l'If, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville, Yvetot.

Entre 2014 et 2020, la population de la CDC Yvetot Normandie est en baisse de 2,1%. Selon les chiffres Insee, 266 naissances domiciliées étaient recensées en 2021. Le territoire bénéficie d'un solde entrée-sortie légèrement négatif (- 0,4%).

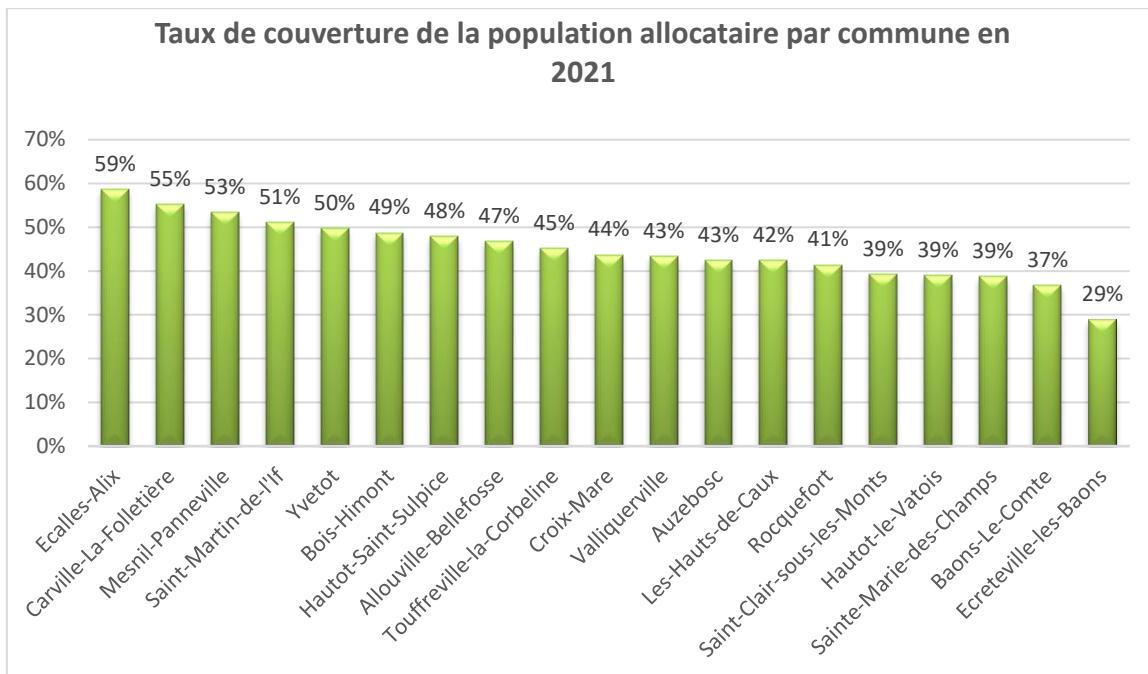
## Evolution et structure familiale des foyers allocataires

En 2021, la Caf de Seine-Maritime verse des prestations à **4 991 foyers allocataires** domiciliés sur la CDC Yvetot Normandie. Ce chiffre représente **12 426 personnes couvertes, soit 47%**<sup>1</sup> de la population totale du territoire (contre 51,9% à l'échelle du département). Depuis 2018, la population allocataire de ce territoire est en hausse puisqu'elle compte 119 foyers allocataires supplémentaires, soit une hausse de 2,4% sur 3 années.

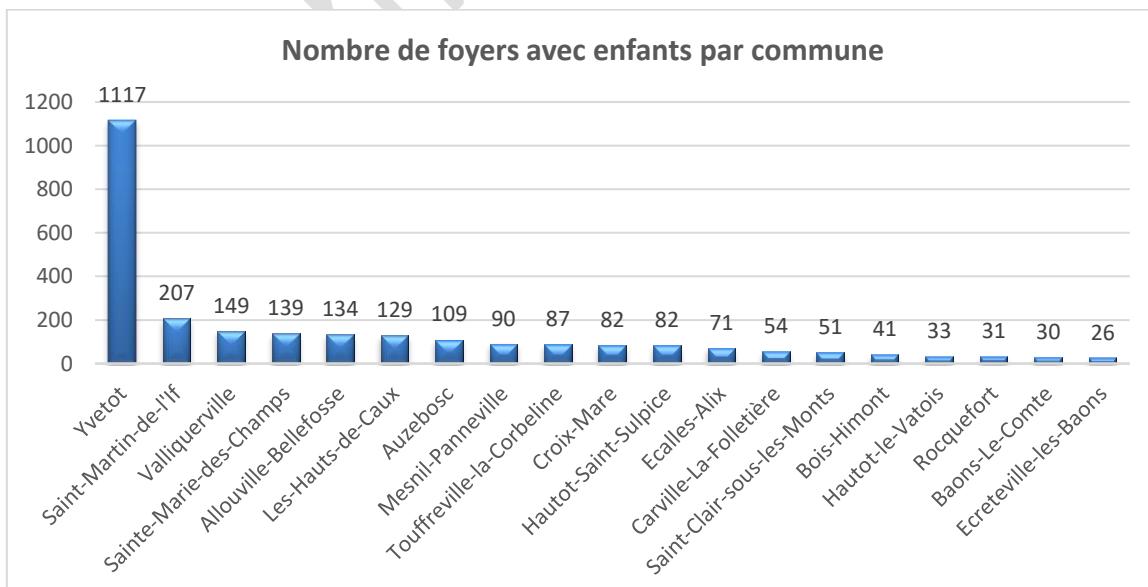
Le taux de couverture varie de façon significative entre les différentes communes du territoire. La commune d'Écretteville-lès-Baons a le taux le plus bas (28,9%) avec 38 foyers allocataires tandis que la commune d' Ecalles-Alix a le taux le plus élevé (58,7%) avec 94 foyers allocataires. 5 communes ont un taux de couverture supérieur à 50%.

<sup>1</sup> RP 2020 exploitation principale population : 26 035 habitants

Avec un taux de couverture de 49,8%, la commune d'Yvetot compte le plus grand nombre de foyers allocataires (2800). Saint Martin de l'If, Sainte-Marie-des-Champs et Les Hauts-de-Caux comptent entre deux 200 et 300 allocataires domiciliés sur leurs territoires respectifs. Les autres communes comptent moins de 200 foyers allocataires.

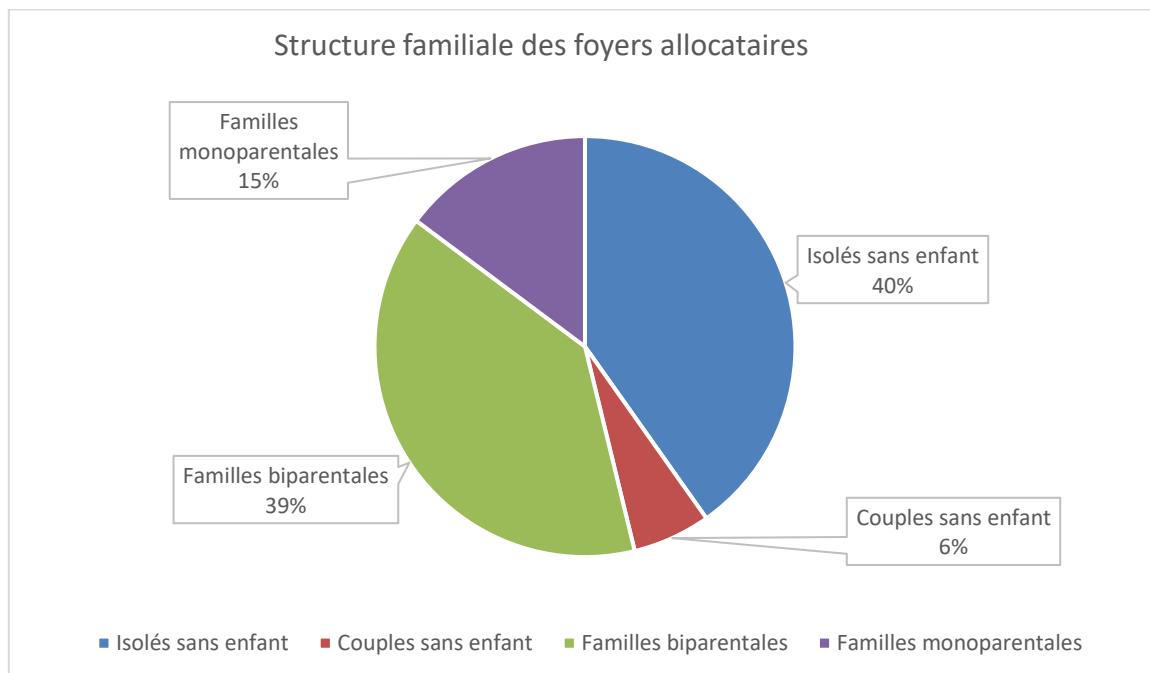


Le total de familles allocataires avec enfant(s) est de 2 662. Sur ce territoire, la structure familiale de la population allocataire se caractérise par une représentation plus marquée des familles avec enfant(s) à charge.

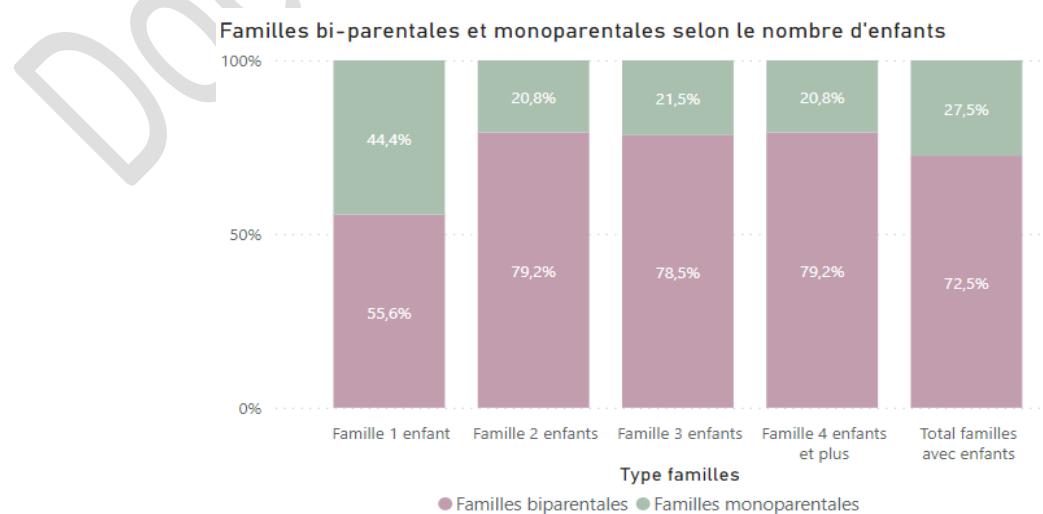


En effet, **53,8% des foyers allocataires constituent des familles avec enfant(s) à charge** contre 47,5% pour le département. Ainsi, la proportion d'allocataires isolés sans enfant (40,3%) est nettement inférieure à la moyenne départementale (47,2%).

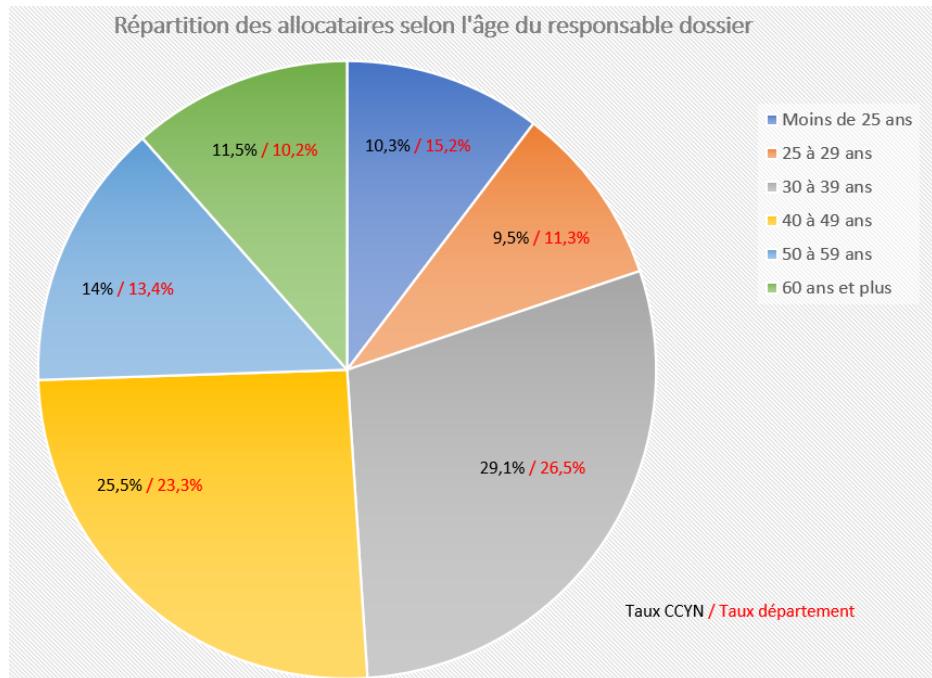
**Le nombre de familles monoparentales est légèrement inférieur à celui du département.** Elles représentent 14,8% de la population allocataire (15,5% pour le département). Ce taux atteint 17,4% à Yvetot.



Sur ce territoire, la répartition des familles allocataires avec enfants à charge montre une part importante des familles composées de 2 et 3 enfants (68,4% contre 63% pour le département).



La répartition des allocataires selon l'âge du responsable du dossier est globalement proche du département sauf pour les allocataires de moins de 25 ans qui sont sous-représentés (10,3% contre 15,2%).



## Les enfants à charge des allocataires

En 2021, la CDC Yvetot Normandie compte **693 enfants de moins de 3 ans (en baisse de 9,3% depuis 2019)**, 746 enfants âgés de 3 à 5 ans, 1 691 enfants âgés de 6 à 11 ans, 2 009 enfants âgés de 12 à 19 ans et 87 enfants âgés de 20 à 24 ans pour **un total de 5226 jeunes et adolescents de 0 à 24 ans** (-3,8% depuis 2019) sur son territoire. Cette répartition est sensiblement semblable à celle observée au niveau du département de Seine-Maritime.

## Les caractéristiques socio-économiques

### L'activité des ménages allocataires

Sur la CDC Yvetot Normandie (Insee 2020),

Le taux d'emploi (actif ayant un emploi) de 68,3% est supérieur à celui du département de 62,5% ;

Le taux de chômage de la population active est de 7,5% contre 10,9% pour le département.

En ce qui concerne les familles allocataires avec de jeunes enfants (moins de 3 ans), en 2022, 73,9% d'entre elles sont des familles où les parents travaillent. Ce taux est fortement supérieur à la moyenne du département (56,7%).

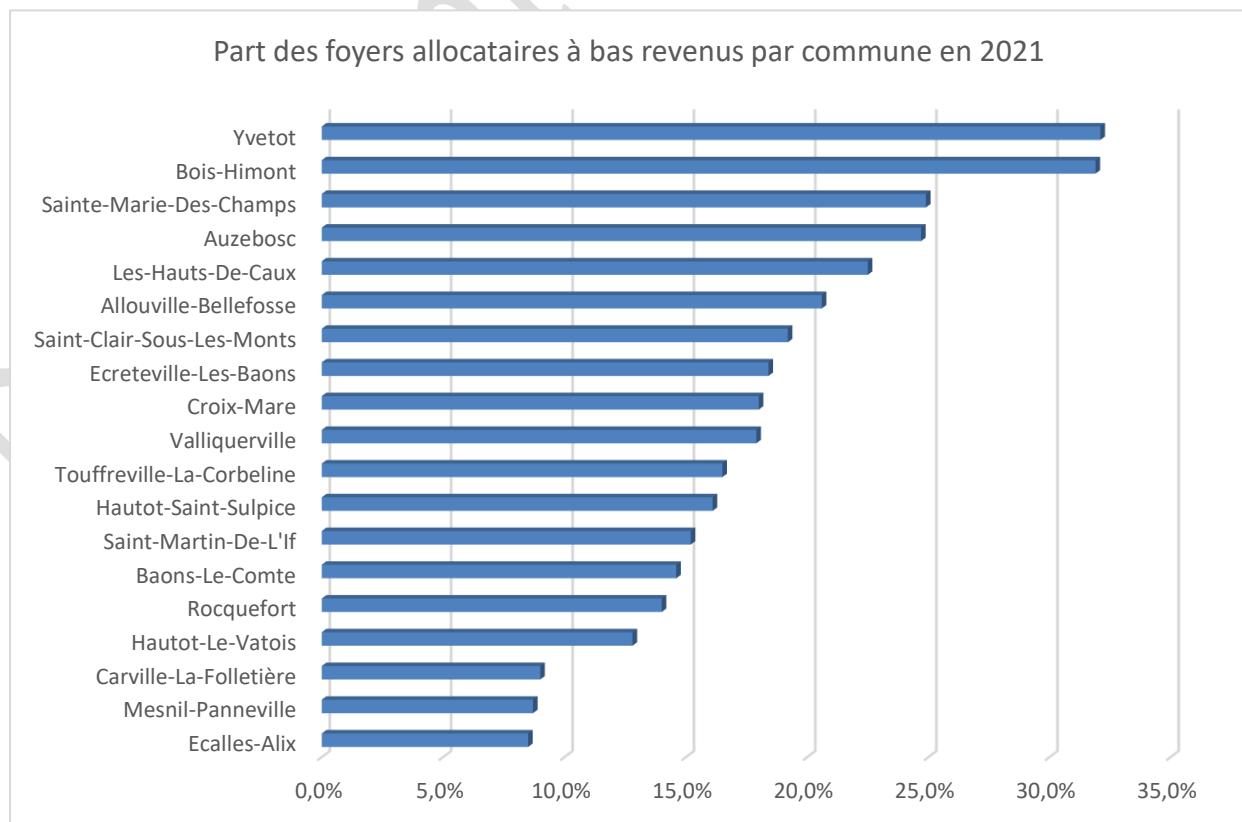
## L'activité des femmes

Sur la CDC Yvetot Normandie, le taux d'activité des femmes est supérieur à celui observé au niveau de l'ensemble du département de Seine-Maritime, quel que soit le prisme d'observation :

- **En 2022, le taux de femmes actives occupées avec enfant(s) de moins de 3 ans parmi la population allocataires est de 84,8% contre 71,2% à l'échelle de la Seine-Maritime.**

## Les revenus des ménages

En 2021, 26,2% des familles allocataires du territoire vivent sous le seuil de bas revenus<sup>2</sup>, soit avec moins de 1128 euros par mois et par unité de consommation, proportion inférieure à celle observée au niveau du département (33,8%). La fragilité des ressources affecte davantage les familles monoparentales et les personnes isolées sans enfant. Ce taux monte à 32,1% sur la commune d'Yvetot tandis que pour les autres communes le taux se situe entre 31,9% (Bois-Himont) et 8,5% (Mesnil-Panneville).



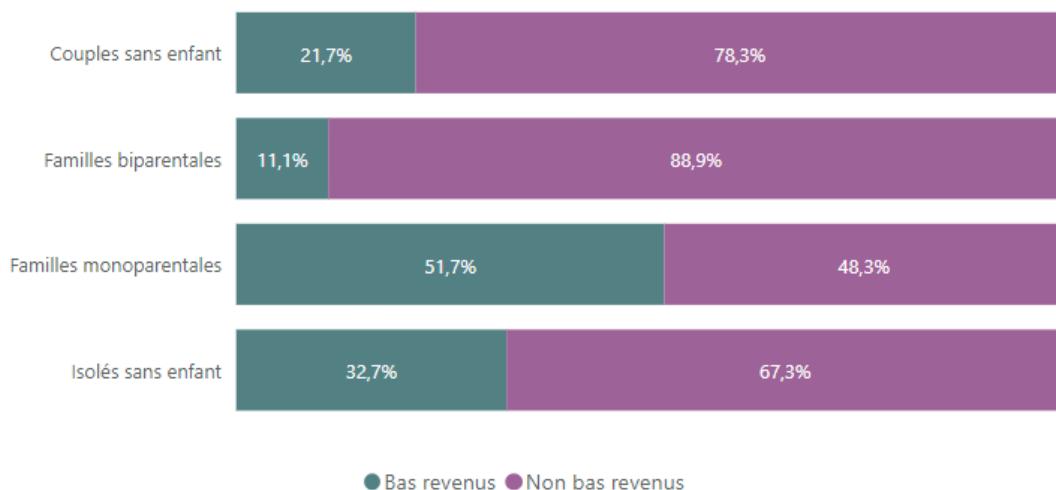
<sup>2</sup> Les bas revenus sont appréciés à partir des données Caf et concernent une « population d'allocataires de référence ». La CAF s'attache à suivre les ménages « à bas-revenus » c'est-à-dire ceux dont le revenu par unité de consommation est en dessous d'un certain seuil défini chaque année.

Sur le territoire de la CDC Yvetot Normandie, ce sont donc 1 002 enfants allocataires âgés de 0 à 17 ans sur les 4 798 que compte le territoire, soit 20,9%, qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. Ce taux est de 31,7% pour le département.

En 2020 (Insee), sur 25 544 foyers fiscaux de la CDC Yvetot Normandie, 47,6% des ménages fiscaux sont imposés, proportion comparable à la moyenne départementale (48,4%).

Sur ce territoire, le taux de pauvreté<sup>3</sup> est de 10,1% contre 14,6% sur le département (Insee 2020).

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



Les familles monoparentales sont d'avantage représentées parmi les foyers bas revenus

## Les prestations versées par la Caf

En fonction de la nature des prestations, la répartition est la suivante :

- Logement : 38,8%
- Allocations familiales : 38,6%
- Prime pour l'activité : 33%
- Allocation Adulte Handicapé : 16,1%
- Revenu de solidarité active : 7,9%

Concernant la typologie des prestations Caf versées, il est à noter que le taux de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est nettement supérieur à la moyenne départementale

<sup>3</sup> Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil s'élève en 2018 à 1063 euros.

(16,1% contre 10,8%). Le taux d'allocataires bénéficiant de l'AAH s'élève à 20,9% sur la commune d'Yvetot et à 57,5% sur la commune de Bois-Himont, en raison des équipements spécialisés implantés sur les 2 communes. En revanche, les taux de bénéficiaires du RSA est significativement inférieur à celui du département (7,9% contre 14,5%).

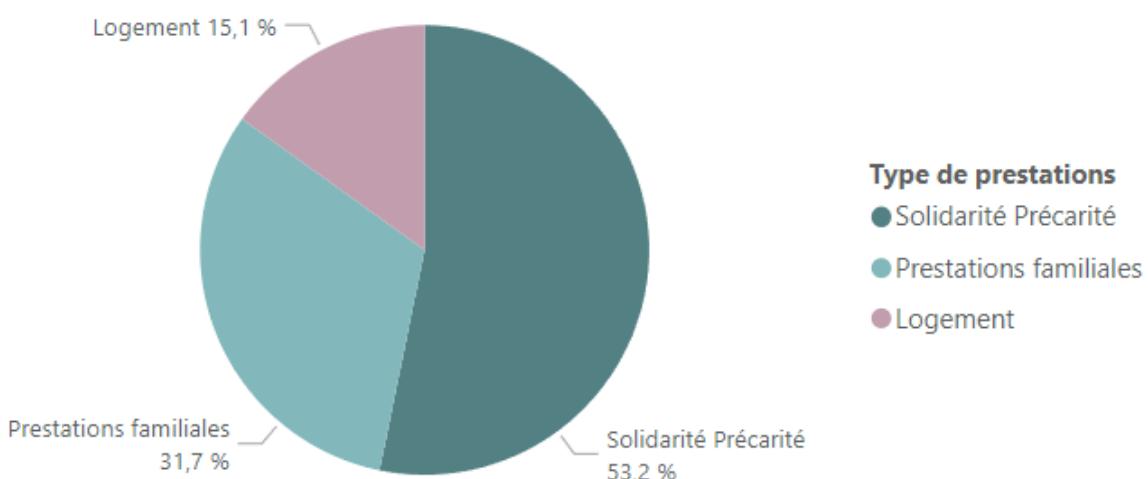
En 2023, le nombre **d'allocations d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** est de 202 soit 7% des foyers allocataires avec enfants, ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (6%).

En détail :

- 32% de ces familles bénéficiaires d'Aeeh sont monoparentales.
- 12% ont plusieurs enfants en situation de handicap
- La moyenne d'âge des enfants concernés est de 12,8 ans (12 ans pour le département)
- 1 enfant concerné sur 2 est un adolescent (entre 12 et 20 ans)

**La répartition des foyers allocataires par typologie des prestations en 2021 est la suivante :**

- Solidarité-précariété : 53%<sup>4</sup> (54,8% pour le département)
- **Logement : 15,1%** (22% pour le département)
- **Prestations familiales : 31,7%** (23,4% pour le département)



<sup>4</sup> La catégorie « Solidarité-Précariété » comprend les prestations suivantes : l'AAH, le RSA, la PPA et l'ASF.

# Etat des lieux des services et équipements

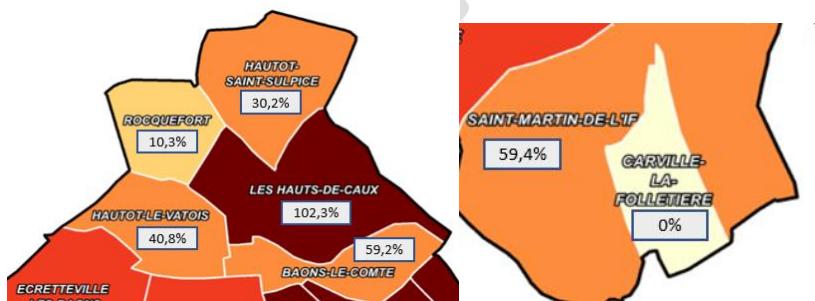
Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CDC Yvetot Normandie couvrent les champs d'intervention de la Caf suivants :

- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- Gestion de l'espace France-services ;
- Gestion d'un Relais petite enfance intercommunal (depuis le 01/11/2020) ;
- Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (Laep)

## La petite enfance

### L'accueil du jeune enfant

Avec les données actualisées en janvier 2020, le taux de couverture global<sup>5</sup> de **CDC Yvetot Normandie** était de **78,8%** alors que ce taux est de 64,7% à l'échelle départementale. Pour une majorité des communes, le taux est supérieur à la moyenne départementale en lien avec l'implantation des équipements collectifs et l'offre de garde individuelle. En effet, 5 communes ont un taux de couverture supérieur à 100% et, parmi celles-ci, Ecretteville-Lès-Baons a le taux de couverture le plus élevé (111,5%) sur le territoire. En revanche, 4 communes sont en dessous de la moyenne nationale qui est de 58,9% (Hautot-Saint-Sulpice, Hautot-Le-Vatois, Rocquefort, Carville-La-Folletière).



### Les assistants maternels agréés actifs

**175 assistantes maternelles agréées étaient en activité en décembre 2021** sur la CDC Yvetot Normandie (-10,3% sur les 3 dernières années). Ce sont 542 familles qui emploient une assistante maternelle. Le nombre d'enfants gardés est de 636 dont 400 âgés de moins de 3 ans (soit 55,3% des enfants de moins de 3 ans du territoire).

Le nombre moyen d'enfants gardés par assistante maternelle est de 3,6 pour le territoire, ce qui est identique à la moyenne départementale.

25,7% des assistantes maternelles du territoire ont plus de 55 ans (10% ont 60 ans et plus).

<sup>5</sup> Le taux de couverture global petite enfance correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" en individuel et en collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les assistantes maternelles travaillent à leur domicile ou en Maisons d'Assistants Maternels (MAM) dont l'implantation est la suivante :

Equipement MAM	Commune
MAM L'autobus des câlins	YVETOT
MAM Le Jardin des P'tits Papillons	YVETOT
MAM Les Ninous	YVETOT
MAM Le Jardin des Minis Poussent	ECALLES-ALIX
MAM La Mam c'est Chouette	MESNIL-PANNEVILLE
MAM Le P'tite Tribu	TOUFFREVILLE LA CORBELINE

### Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La CDC Yvetot Normandie compte 4 Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant). 3 d'entre eux sont implantés sur la commune d'Yvetot :

- Le multi-accueil La Capucine avec 62 places agréées. La structure, gérée par le CCAS, propose un accueil régulier et un accueil occasionnel.
- La micro-crèche Paje Vanille Cho'Caux, gérée par People & Baby, dispose de 10 places.
- La micro-crèche Paje La Tribu des Fripouilles dispose également de 10 places

La micro-crèche Paje Les Petites Bulles d'Aures est implantée à Sainte-Marie-des-Champs.

Le diagnostic petite enfance conduit dans le cadre de la précédente CTG (réalisation sur 2019 et 2020) a mis en exergue un risque de tension entre l'offre d'accueil collectif et la demande. Un projet de construction de lotissements est inscrit dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec un objectif de 120 logements d'ici 2025. Pour répondre à cette évolution de la demande, plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude :

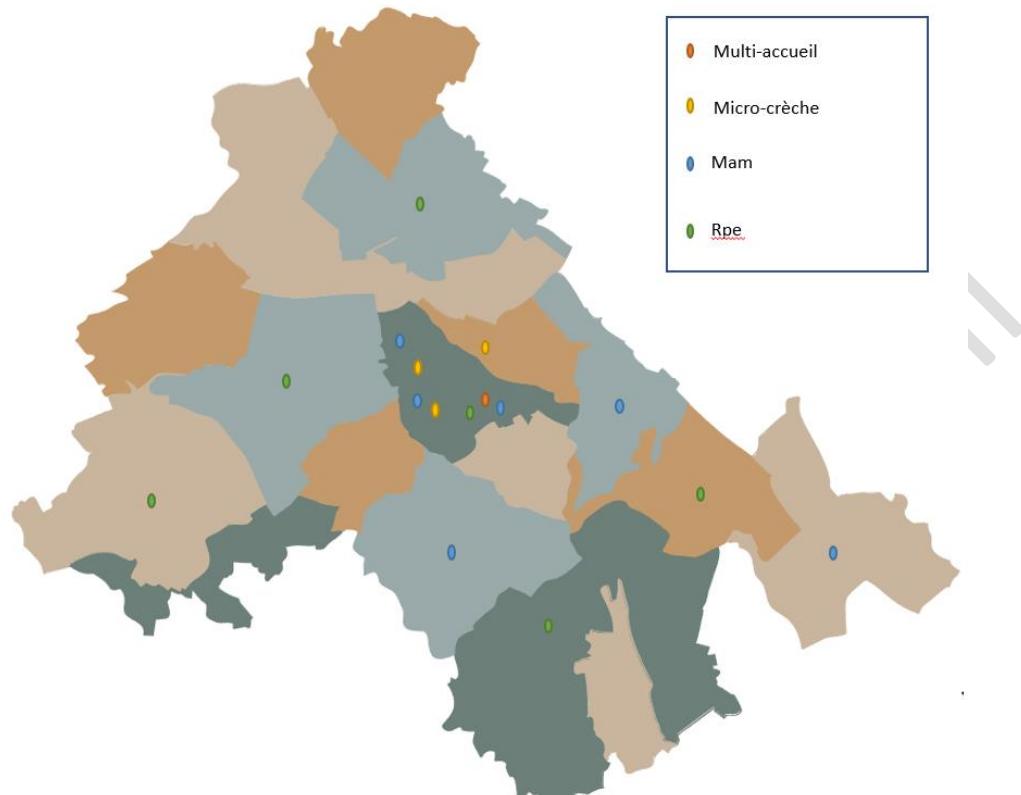
1. Meilleure répartition de l'offre sur le territoire
2. Fermeture de la structure actuelle et création d'une nouvelle structure
3. Réhabilitation et agrandissement de la structure actuelle

### L'information des familles au titre de l'accueil du jeune enfant via le Relais Petite enfance intercommunal.

La CDC Yvetot Normandie compte sur son territoire **1 Relais Petite Enfance(Rpe)** implanté sur la commune d'Yvetot : le Rpe « Le Jardin des petits » situé dans les locaux du Centre Socio-Culturel Saint Exupéry. Créé en 2010, le RAM « Le Jardin des petits » avait initialement 1 ETP dédié à l'animation et son champ d'intervention couvrait 11 communes sur la totalité de l'intercommunalité.

Lors de la précédente CTG, le Conseil communautaire a acté l'extension du Rpe « Le Jardin des petits » avec le recrutement d'1,5 ETP supplémentaire et le transfert de compétence de la ville d'Yvetot vers la CDC Yvetot Normandie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Aujourd'hui, le Rpe couvre la totalité des

communes du territoire. Des ateliers d'éveil sont effectués en itinérance sur 5 Communes : Allouville-Bellefosse, Les-Hauts-De-Caux, Saint-Martin de l'If, Valliquerville, Croix-Mare.



## L'enfance et la jeunesse

Sur le territoire, l'offre de loisirs enfance/jeunesse, éligible à la prestation de service versée par la Caf, est portée par plusieurs équipements communaux :

- 4 accueils extrascolaires et 3 accueils périscolaires** : Auzebosc, Bois-Himont, Allouville-Bellefosse, Mesnil-Panneville et Yvetot
- 1 accueil Jeunes et 1 accueil Ados** : Bois-Himont et Yvetot
- Des séjours sont également proposés.

Une demande d'agrément est envisagée pour l'accueil périscolaire de Saint Martin de l'If.

Un Point Information Jeunesse (PIF) est situé dans les locaux de la MJC. Plusieurs actions en direction de la jeunesse sont également proposées par la MJC et le Centre Socio-Culturel Saint Exupéry (notamment sur le numérique et la mobilité européenne).

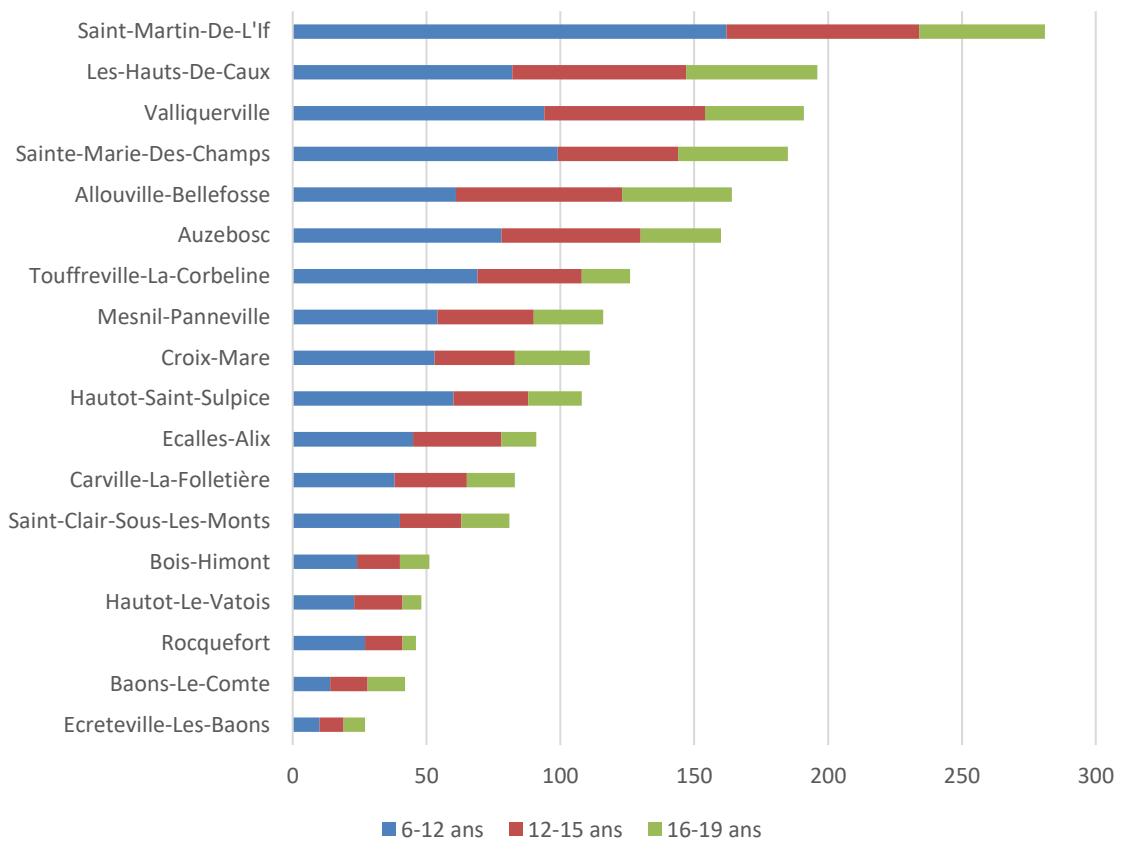
Dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT), un Plan Mercredi est conventionné entre la Caf de Seine-Maritime et la commune d'Yvetot.

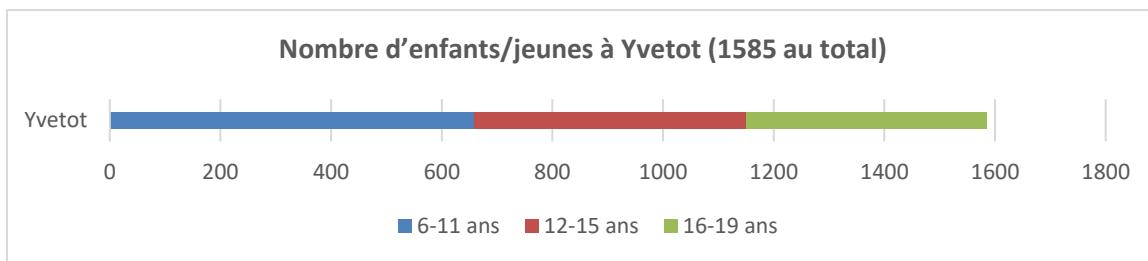
Nombre d'enfant/ Jeunes à charge d'une famille allocataire de la Caf sur le territoire :

□ Enfants 06 A 11 ans	1 691
□ Enfants 12 A 15 ans	1 144
□ Enfants 16 A 19 ans	865
□ Enfants 20 A 24 ans	87

Depuis le 1er janvier 2021, **la MJC d'Yvetot bénéficie d'un agrément Ps Jeunes** (sous réserve de son renouvellement) dont l'objectif est de faire évoluer l'offre en direction des jeunes en leur permettant davantage de prise d'initiative, d'initier une démarche de réseau avec les différents partenaires, à déployer des actions hors les murs (notamment avec des actions numériques et de l'éducation aux médias) afin de proposer une offre visant à capter les jeunes et adolescents isolés, en particulier dans certains quartiers d'Yvetot mais en intervenant aussi à l'échelle intercommunale auprès des autres communes.

Nombre d'enfants/jeunes par commune hors yvetot (2115 au total) :





## La parentalité

### Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Le Reaap permet de développer, en prenant appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels, des actions parentalité dans le cadre d'une charte et d'un référentiel nationales visant à accompagner et à soutenir le rôle des parents dans leurs relations avec leur(s) enfant(s).

Sur le territoire, [plusieurs actions Parentalité sont portées par le Centre Socio-Culturel Saint Exupéry](#). Les actions portent sur des ateliers parents-enfants (animations autour des arts plastiques et temps d'échanges autour du conte). Depuis 2021, une action collective est proposée par l'association [Inser Santé](#) à destination des familles monoparentales avec adolescents (groupe de rencontres et d'échanges animé par un psychologue).

### Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep)

Il n'existe pas actuellement de lieu d'accueil enfants-parents implanté sur le territoire ; toutefois, [un projet de développement porté par la CdC Yvetot-Normandie](#) est actuellement à l'étude.

Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) sont des espaces de rencontre gratuits et ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Ils ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

### Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le CLAS permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte et d'un référentiel nationales. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

[Un dispositif Clas est proposé par le Centre Socio-Culturel Saint Exupéry depuis septembre 2020.](#)

## La médiation familiale

L'offre de Médiation familiale est présente sur le territoire avec l'intervention des médiateurs familiaux Association Trialogue. Cette **association Trialogue** propose des **permanences gratuites** sur **la commune d'Yvetot** (Point d'accès au droit). La médiation familiale consiste à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions, avec l'aide d'un tiers qualifié diplômé d'Etat : le médiateur familial. La médiation peut être sollicitée librement par les personnes ou après une orientation par un professionnel du champ médico-social ou judiciaire (JAF).

## **L'Espace de rencontre**

### **A l'échelle du département**

Le recours aux Espaces de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parent et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel. Ces lieux contribuent au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers. Le(s) parent(s) et l'enfant (ou la fratrie) peuvent bénéficier de cette offre à la demande du parent ou du JAF. Un référentiel national réglemente ce dispositif de prévention.

Il n'y a pas à proprement parler de partenaires implantés sur le territoire. En revanche, en fonction des situations et des possibilités de mobilité, les familles du territoire peuvent bénéficier des services de :

- l'Espace rencontre géré par l'Association « les Nids » qui propose des temps de rencontre enfant(s)/parent(s) en présence d'un professionnel de l'enfance. Le service est accessible sur 3 lieux différents : Le Havre, Dieppe, Rouen.
- L'Association de Thiétreville, située sur la commune de Fécamp, propose des espaces de rencontre s'adressant à toute situation où une relation enfant(s)/parent(s) et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel.

### **L'aide à domicile**

Le dispositif d'aide à domicile des familles constitue un outil d'intervention des Caf auprès des familles vulnérables confrontées à des difficultés temporaires. L'intervention à domicile est assurée par des professionnels qualifiés (Technicien d'intervention sociale et familiale ou Auxiliaire de la vie sociale) avec pour objectif de renforcer l'autonomie des familles, momentanément affectées par un événement spécifique (hospitalisation, décès, maladie, accident...).

Sur le territoire, c'est plus spécifiquement **l'association A.I.D 76** et **l'association ADEO** qui interviennent auprès des familles (secteur d'Yvetot et des communes avoisinantes).

**Une offre de répit parental est portée par l'association A.I.D 76** qui intervient auprès des familles domiciliées sur la commune d'Yvetot et sur les communes avoisinantes. L'offre de répit permet aux parents et/ou la fratrie de bénéficier d'un moment pour eux à l'extérieur du domicile afin de se ressourcer et prendre du recul sur la relation avec l'enfant en situation de handicap.

## L'Animation de la vie sociale

Les Centres Sociaux (CS) et les Espaces de Vie Sociale (EVS) sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce sont des lieux d'animations de la vie sociale permettant le développement de la citoyenneté et la prise de responsabilité des habitants. Les Espaces de Vie Sociale se différencient des Centres Sociaux par les moyens humains et financiers dont ils disposent.

Le territoire de la CDC Yvetot Normandie compte **1 Centre Social** implanté sur la commune d'Yvetot : **le Centre Socio-Culturel Saint Exupéry** géré par le CCAS et situé rue Gustav Priés. L'achat d'un véhicule aménagé est en cours, en partie financé par la caf, pour permettre le renforcement des actions itinérantes.

Les Centres Sociaux développent un projet social adapté aux problématiques de leur territoire d'intervention et au service des habitants. Pour le projet social 2022-2024, 3 axes prioritaires ont été définis : créer du lien social, être un lieu ressource pour les familles et promouvoir le pouvoir d'agir.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les Contrats Enfance Jeunesse du territoire ont tous été remplacés par les Bonus territoire Ctg

## L'information des familles pour leur accès aux droits Caf

### L'offre de service de la direction du service aux allocataires

L'enjeu de la Caf est que les allocataires bénéficient de tous leurs droits et rien que de leurs droits. C'est pourquoi la Caf met en œuvre différentes actions permettant de garantir l'accessibilité à ses services dans une dynamique d'inclusion numérique :

- Un paiement juste, rapide et régulier des droits en détectant les droits potentiels
- Une politique d'accueil s'appuyant sur :
  - Des espaces numériques avec un accompagnement des usagers et un accueil sur rendez-vous pour les situations complexes
- **1 Point Relais labellisé** par la Caf situé dans les locaux du Centre Socio-Culturel Saint Exupéry.
- **La création d'un Espace France Services** sur la commune d'Yvetot avec une ouverture au public en avril 2021. Situé dans les locaux de la Communauté de Communes, l'Espace France Services est à mis disposition des habitants de l'intercommunalité qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement individuel dans la réalisation de leurs démarches administratives.

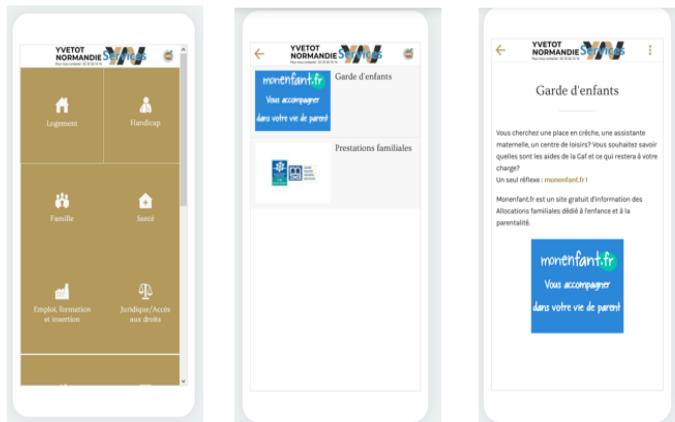
Les points relais labellisés Caf sont des espaces numériques aménagés au sein des locaux de nos partenaires, mettant à disposition des ordinateurs, scanners et imprimantes pour permettre aux

usagers de faire leurs démarches en ligne, et pouvant bénéficier d'un accompagnement numérique et administratif.

Par ailleurs, il est à noter que la commune d'Yvetot dispose de **2 Espaces Publics Numériques** (Maison de quartier et MJC) financés par la Région et d'un « **Point d'accès aux droits et aux services publics du plateau de Caux** » aménagé dans les anciens locaux du tribunal d'instance.

Il est à noter également la mise en œuvre d'un programme d'initiation informatique porté par la Communauté de Communes en direction des séniors et réalisée dans les locaux communaux de Saint Martin de l'If et de Baons-le-Comte.

## Application Yvetot Normandie Services



Par ailleurs, le **développement d'une application mobile d'accès aux droits** a été engagé. L'application mobile, qui fait le lien avec les différents services et acteurs du territoire est actuellement en cours

## L'offre de service de travail social

Une offre de service assurée par une équipe de travailleurs sociaux, qui n'est pas dédiée exclusivement à ce territoire, est déployée afin d'apporter des conseils ponctuels ou assurer un accompagnement dans la durée.

Ainsi, des accompagnements personnalisés sont proposés aux familles, au sens des prestations avec enfant(s) ou enfant à naître, dans le cadre de parcours attentionnés en fonction de la situation et des besoins des allocataires, selon 3 axes :

- La Parentalité : naissances multiples, séparation/divorce, décès d'un conjoint ou d'un enfant,
- Le Logement : impayés de loyer, impayés de loyer sans plan d'apurement, non-décence, surpeuplement,
- L'Insertion : accompagnement Rsa (familles monoparentales) conventionné avec le Département, accompagnement global.

L'offre 1<sup>ère</sup> grossesse est mise en place par un gestionnaire social d'accès aux droits qui informe les familles sur l'accès aux droits, aux services et aux équipements. Elle comprend des possibilités d'accompagnement social uniquement pour les naissances multiples.

Les modalités d'intervention auprès des familles allocataires de la Communauté de Communes se font de manière individualisée.

En 2022, les travailleurs du Pôle Social Famille ont prodigué un suivi auprès de **169 familles** sur le territoire. Cela représente **231 rendez-vous réalisés** dont la typologie des motifs est la suivante :

- 66% sur la séparation/le divorce,
- 8 % sur l'accès aux droits et les vacances,
- 11 % sur le Rsa (famille monoparentales),
- 4 % sur le décès d'un conjoint ou d'un enfant,
- 8 % sur le logement,
- 3 % sur l'accompagnement global Petite Enfance et naissances multiples

## Annexe 2 – Fiche collectivité Yvetot

## Annexe 3 – Fiche collectivité Allouville-Bellefosse

## Annexe 4 – Fiche collectivité Auzebosc

## Annexe 5 – Fiche collectivité Bois-Himont

## Annexe 6 – Fiche collectivité Mesnil-Panneville